



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ

N° Spécial

10 Janvier 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial DCL du 10 Janvier 2020

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL/BRGE N° 2020-1	07.01.2020	Arrêté retardant l'heure de clôture du scrutin pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020 dans les communes du département des Hauts-de-Seine.	3

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

Arrêté DCL/BRGE n° 2020-1 du 7 janvier 2020 retardant l'heure de clôture du scrutin pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020 dans les communes du département des Hauts-de-Seine.

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code électoral et notamment son article R 41,

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 portant convocation des électeurs pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

Vu les avis formulés par Mesdames et Messieurs les maires du département,

Considérant qu'il y a lieu, pour faciliter aux électeurs l'exercice de leur droit de vote, de retarder l'heure du scrutin,

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture,

A R R E T E

Article 1 : Pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020, le scrutin sera ouvert à huit heures et clos à vingt heures dans toutes les communes du département des Hauts-de-Seine.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture, Mesdames et Messieurs les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au plus tard le mardi 10 mars 2020 dans toutes les communes du département et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 7 janvier 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>